

Technicien Supérieur en Exploitation Hôtelière

RNCP1551 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	334p
Code(s) ROME	G1402
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2006

Certificateur(s)

CCI de la Réunion

<http://www.reunion.cci.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Technicien Supérieur en Exploitation Hôtelière a en charge la responsabilité d'un établissement ou d'un service hôtelier ou de restauration. Il contribue à développer l'activité liée à son champ d'intervention. Il encadre et contrôle des collaborateurs, recrute, forme et anime l'équipe de travail, définit les règles de fonctionnement.

Le technicien supérieur en exploitation hôtelière exerce 4 principaux types d'activités :

- stratégiques : mise en place et suivi de la stratégie commerciale de l'exploitation hôtelière
- commerciales : vente des services et produits de l'établissement

Il assure ou participe à la commercialisation de l'établissement.

- de gestion : Il détermine ou met en œuvre la politique budgétaire de l'exploitation (prix de revient, tarifs, budget prévisionnel...).
- managériales : définition de l'organisation et du fonctionnement de l'exploitation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées : *Capacités STRATEGIQUES :

- Maîtrise des techniques de définition de la stratégie commerciale d'une exploitation hôtelière
- Maîtrise des techniques de veille économique
- Capacités COMMERCIALES :
- Connaissance des techniques de prospection d'une clientèle de particuliers et d'entreprises
- Connaissance des techniques de vente et de négociation des services et produits proposés par l'établissement hôtelier ou de restauration
- Capacités DE GESTION :
- Maîtrise des principes de gestion comptable
- Maîtrise des principes de gestion des relations fournisseurs, clients et prestataires financiers
- Capacités MANAGERIALES :
- Maîtrise des techniques d'organisation et de fonctionnement de l'activité
- Maîtrise des techniques d'animation et de recrutement du personnel
- Connaissance des techniques de définition de la démarche qualité d'une entreprise
- Capacités TRANSVERSALES :
- Maîtrise des techniques de communication
- Maîtriser les outils informatiques
- Connaître et maîtriser une langue étrangère

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises représentées dans le domaine hôtelier sont des TPE, voire des PME qui exercent leur activité au sein de différents secteurs : - la restauration commerciale

- la restauration de collectivités
- l'hôtellerie traditionnelle
- l'hôtellerie de plein air
- les résidences de tourisme

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types emplois accessibles : - Chef de réception

- Directeur/directrice d'hébergement
- Exploitant/Exploitante d'hôtel
- Responsable de restauration de collectivité
- Directeur/directrice de restaurant
- Exploitant/exploitante de restaurant
- Exploitant/exploitante de café, bar-brasserie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 263 €
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 922
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	33 %
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

1 Président issu du monde économique local (chef d'entreprise ou salarié du secteur visé, ou représentant institutionnel) ; 1 Secrétaire : Responsable IPC ; 1 Représentant des employeurs ; 1 Représentant des salariés ; 1 ancien stagiaire ; 1 Représentant de Formateurs autres que ceux de la formation concernée.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2006

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<http://www.ipcformation.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1551/>